



15ème législature

Question N° : 39504	De M. Christophe Blanchet (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique >armes	Tête d'analyse >Approvisionnement de la France en munitions de petit calibre	Analyse > Approvisionnement de la France en munitions de petit calibre.
Question publiée au JO le : 15/06/2021 Réponse publiée au JO le : 18/01/2022 page : 327 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 04/01/2022		

Texte de la question

M. Christophe Blanchet interroge Mme la ministre des armées sur l'approvisionnement de la France en munitions de petit calibre. Après des années de tergiversation, le projet de rétablissement d'une filière française de telles munitions semble avoir été abandonné au prétexte que le marché français ne serait pas rentable au regard de la consommation des armées et que le marché international était plus intéressant. Toutefois, la crise due à la covid-19 a appris que l'approvisionnement de certains équipements consommables, comme les masques, pouvait être terriblement perturbé et mettre le pays dans une situation difficile. Cette raison seule devrait être suffisante pour réexaminer sérieusement la question. Mais, de plus, les armées ne sont pas les seules consommatrices de ces munitions, qui sont aussi utilisées par les forces de sécurité intérieure et par d'autres acteurs. Enfin, plusieurs types de nouvelles munitions de petits calibres offrant des capacités nouvelles (guidage, par exemple), sont en développement dans le monde, ce qui ajoute une autre dimension de R et D à la question. Il lui demande quelle est la consommation annuelle de toutes les administrations en munitions de petits calibre et son évolution sur les cinq dernières années, ainsi que la position du Gouvernement sur la question de l'approvisionnement en munition de petit calibre au regard de l'évolution de ces chiffres et dans la perspective d'un engagement majeur en haute intensité des forces armées.

Texte de la réponse

Le ministère des armées a étudié en 2018 les aspects stratégiques, économiques et les modalités contractuelles de la reconstitution éventuelle en France d'une filière de munitions de petit calibre (5,56 mm – 7,62 mm), qui a disparu faute de compétitivité au début des années 2000, au profit d'un approvisionnement sur le marché mondial. L'analyse menée par le ministère, dont les principes restent d'actualité, n'a pas démontré la nécessité stratégique de mettre en place une telle filière nationale compte tenu de la présence de multiples acteurs de confiance. Les approvisionnements des munitions de petit calibre pour les armées françaises se réalisent ainsi au travers de mises en concurrence internationales, pour lesquelles de nombreux fournisseurs sont présents notamment en Europe. Par ailleurs, le ministère reste actif sur la préparation de l'avenir. La direction générale de l'armement a ainsi notifié, fin 2019, un marché de recherche et développement à la société Nobelsport. Portant sur la mise au point d'une poudre propulsive de hautes performances, adaptée aux munitions militaires de petit calibre, avec un procédé de fabrication optimisé pour une production à grande échelle, ce marché a pour but de se prémunir d'un changement



de contexte et de développer une capacité susceptible de représenter un avantage compétitif sur le marché mondial. Concernant la consommation annuelle de munitions de petit calibre, elle oscille, pour les armées, entre 80 et 85 millions de cartouches par an, comme en atteste le tableau ci-dessous, essentiellement pour l'entraînement, en fonction de l'activité opérationnelle des forces, étant précisé que le ministère des armées n'est pas en mesure de fournir les données liées à la consommation des autres ministères.